



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 05 juillet 2012)

Sylvie van den Wildenberg (Porte-parole de l'ONUCI) : Bonjour à toutes et à tous et merci d'être avec nous pour ce point de presse hebdomadaire de l'ONUCI. Nous allons commencer par les activités du Représentant spécial du secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, au cours de la semaine écoulée, M Bert Koenders, a rencontré hier, mercredi 4 juillet, le Chef de l'Etat ivoirien, le Président Alassane Ouattara, avec qui il a fait le point sur les grands dossiers qui seront à l'ordre du jour des discussions du Conseil de sécurité de l'ONU, le 18 juillet prochain, date à laquelle ce dernier doit examiner le renouvellement du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Au terme de cet entretien, le Représentant spécial, a indiqué que parmi les questions principales discutées avec le Président de la République, figuraient les questions relatives à la réforme du Secteur de sécurité, la réconciliation nationale, la situation à l'ouest du pays, ainsi que la question des élections municipales et de l'implication possible des Nations Unies dans l'organisation de ces élections. S'agissant de l'appui des Nations Unies aux prochaines élections municipales, le Représentant spécial a souligné qu'une requête officielle avait été adressée à l'ONU par le Président ivoirien, qu'une mission d'évaluation technique était actuellement en visite dans le pays pour examiner l'opportunité d'un appui des Nations Unies à ce processus et que c'est au Conseil de sécurité de décider de l'opportunité et des modalités d'un appui de l'Organisation des Nations Unies à ces élections.

Toujours dans le domaine électoral, mais sur un autre dossier, le Représentant spécial lance un appel urgent à la Commission électorale indépendante (CEI) pour qu'elle prenne une décision rapide sur les cas de Bonan et Facobly toujours en suspens. Les Nations Unies ont produit un rapport détaillé sur les événements qui ont eu lieu dans ces deux localités lors des dernières élections législatives. Il est urgent que la CEI clarifie la situation de ces deux localités dans le respect des normes internationales et nationales afin que les votants ne se sentent pas laissés de côté.

Venons en maintenant à la situation à l'Ouest du pays. Le Représentant spécial s'apprête à effectuer, en cette fin de semaine, une visite de deux jours dans cette région du pays, où il souhaite faire le point des efforts accomplis sur le terrain, en vue de normaliser la situation sécuritaire, humanitaire et de faire avancer la réconciliation, et la cohésion sociale, et cela, un mois presque jour pour jour

après l'attaque meurtrière du 8 juin qui a coûté la vie à une vingtaine de personnes dont de nombreux civils, un soldat ivoirien et 7 casques bleus de l'ONUCI.

Au cours de la semaine, sur le terrain, dans cette région du pays, le long de la frontière ivoiro-libérienne, en particulier sur les axes au nord et au sud de la localité de Taï, la Force de l'ONUCI, la composante de police et la composante civile de la Mission ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer la liberté de circulation des personnes et des biens et les mécanismes de protection des civils, y compris les mécanismes d'alerte, et ce, en étroite collaboration avec les communautés et les autorités ivoiriennes sur le terrain. Les contingents de la Force de l'ONUCI ont continué de maintenir un niveau de vigilance maximal dans cette zone du pays, et un rythme renforcé de patrouilles terrestres appuyées par des patrouilles aériennes, et ce, en coordonnant leurs efforts avec ceux des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria, la MINUL, basés de l'autre côté de la frontière, et ce, en appui et en étroite collaboration avec les forces de sécurité ivoirienne et libérienne.

La situation sur le terrain continue de se normaliser progressivement et aucun incident majeur n'est à signaler au cours de la semaine, mais un climat de crainte subsiste encore dans certaines localités, qui continue d'empêcher un mouvement de retour massif des déplacés chez eux. Cependant, des retours sont à enregistrer dans la région. Le 2 juillet 2012, notamment, l'ONUCI, à travers sa section des affaires civiles, a appuyé les autorités administratives et municipales de Tai dans le cadre du retour des déplacés autochtones du village de Sakré (30 kms au sud de Tai). Elles ont appuyé l'installation officielle du chef du village, de la notabilité et des autres autochtones dudit village (une centaine), qui comptaient parmi ceux qui avaient fui suite à l'attaque du 26 avril 2012. Cette attaque avait fait, rappelons-le, 08 morts parmi les civils. Le 2 juillet, le Sous-préfet et l'ONUCI ont lancé un appel urgent à toutes les communautés de Sakré pour qu'elles œuvrent à une cohabitation pacifique. Les représentants des communautés Lobi, Maliennes, Burkinabés, Malinké, Sénoufo et Baoulé ont exprimé leur volonté de renforcer la cohabitation pacifique avec leurs tuteurs de la communauté Oubi. Les FRCI et la gendarmerie se sont dit disposés à garantir la sécurité et la libre circulation de tous les habitants de Sakré. Ils ont aussi invité les populations à les aider à accomplir leur mission. Le représentant spécial voudrait souligner le besoin de renforcer les efforts visant à la réconciliation et à la cohésion sociale dans cette région. Il compte bien utiliser la visite de deux jours qu'il va mener sur le terrain dans les prochains jours pour se faire.

Toujours dans cette région, je voudrais vous faire une petite mise au point des travaux de réhabilitation de la route de l'axe routier Tai-Zriglo, travaux qui se poursuivent. A ce jour, plus de 10 kilomètres de route ont été réhabilités depuis le début des travaux qui ont commencé il y a une quinzaine de jours et sont menés par le contingent de génie militaire pakistanais de la Force de l'ONUCI.

J'en viens maintenant aux appuis aux institutions de justice de la Mission. L'ONUCI se félicite que les autorités ivoiriennes continuent de coopérer et de faciliter l'accès régulier et sans entrave de ses équipes particulièrement de sa Division des droits de l'homme aux 41 personnes extradées du Libéria en Côte d'Ivoire, le 23 juin dernier et actuellement détention préventive. La Mission continuera d'apporter son assistance technique aux autorités ivoiriennes afin de les aider à garantir que la procédure judiciaire liée à ce dossier se déroule dans le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Au sujet des droits de l'homme, le Représentant spécial voudrait saisir l'opportunité de la publication récente du rapport du secrétaire général sur la situation en Côte d'Ivoire, qui sera l'un des documents que le Conseil examinera pour ses discussions du 18 juillet prochain, pour citer un extrait des propos du Secrétaire général dans ce rapport, relatifs à la situation des *droits de l'homme dans le pays*. Je cite donc le Secrétaire général à ce sujet: " *la situation reste préoccupante, au point qu'elle nécessite une attention et une action accrues de la part des parties prenantes au niveau national. L'impunité, sape tout effort visant à promouvoir une culture de respect des droits de l'homme, poursuit le Secrétaire général, qui prie instamment les autorités ivoiriennes de veiller à ce que tous les auteurs des crimes quels que soit leur statut ou leur appartenance politique, soient traduits en justice et que tous les détenus soient informés de leur situation en toute transparence* ».

J'en viens maintenant aux efforts de sensibilisation et de promotion de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale menés par l'ONUCI dans les différentes régions du pays. Dans ce cadre, le mardi 3 juillet, notamment, la Mission a mené par le biais du bureau des Droits de l'Homme et de la Division de l'Information Publique, une sensibilisation à l'endroit des dozos de la section locale de la confrérie des dozos de Côte d'Ivoire pour les zones du Kabadougou et du Folon. Il s'agissait d'échanges avec une trentaine des représentants des dozos sur leur responsabilité quant au respect et à la promotion des droits de l'Homme, au renforcement de la cohésion sociale et à la sécurité au niveau local. Cette activité a été positivement accueillie et est pour l'ONUCI importante dans le cadre de la prise en compte de toutes les couches de la population pour une sortie de crise inclusive et durable.

Il sera également question des droits de l'homme, les 5 et 6 juillet à la mission catholique Séguéla, et ce dans le cadre d'un séminaire sur « les droits de la femme et de la jeune fille en milieu rural et sur les voies de recours ». Cette rencontre se tiendra en présence du maire de Séguéla, des associations des femmes et du centre social, partenaire à l'événement. La présence d'autorités locales à ce type de sensibilisation et la réponse attendue de leur ferme engagement à soutenir toute initiative pouvant servir à consolider le processus en cours. Aujourd'hui jeudi, les femmes seront encore au cœur d'assises de sensibilisation à Touba. Les questions des Droits de la femme et des Droits de l'enfant seront à l'ordre du jour d'un atelier de promotion du respect de leurs droits, en tant que facteur de renforcement de la cohésion sociale. Enfin, mardi 10 juillet, ONUCI Tour se déroulera à Duekoue, avec toujours comme priorité, la réconciliation nationale et la contribution des populations locales pour l'atteinte de cet objectif.

A noter également à Abidjan, les 5 et 6 juillet, 2012, un séminaire de formation sur la réconciliation nationale et sur la cohésion sociale, à l'attention d'une centaine de jeunes universitaires, organisée par les jeunes universitaires communales de Cocody, un événement qui s'est organisé avec le soutien de l'ONUCI et de la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR). La Mission salue cette initiative et cet engagement des associations estudiantines dans le processus de réconciliation nationale. Voilà, c'est terminé pour cette semaine, je vous laisse la parole pour d'éventuelles questions. Merci.

Presthone Brou (Fraternité Matin) : La presse de l'opposition fait depuis quelques jours cas de présence de plusieurs cas de torture de détenus. Est-ce que l'ONUSCI a vent de ces informations ?

SVDW : Est-ce que vous parlez d'un cas précis, de celui des 41 extradés du Libéria, dont certains media de l'opposition annoncent que 5 d'entre eux auraient été torturés et assassinés?

PB : Ils font cas de plusieurs détenus que ce soient les 41 que d'autres personnes.

SVDW : Sur les 41 extradés, il y a eu effectivement des informations présentées dans la presse faisant état de la disparition, de l'assassinat même - de 5 des 41 personnes qui avaient été extradées. Je puis vous assurer que l'équipe des droits de l'homme de l'ONUSCI continue à avoir accès à ces 41 personnes et qu'elles sont bien vivantes. Nous n'avons pas de rapport de cas de torture quant à ces 41 personnes. En ce qui concerne d'autres cas de torture, vous savez que notre Division des Droits de l'Homme a pour mandat d'appuyer le Gouvernement et le système de justice à respecter les standards internationaux en matière de Droits de l'Homme. C'est un travail d'accompagnement qu'elle mène tous les jours.

Par ailleurs, sur les droits de l'homme en général, je crois que l'extrait que je vous ai lu du rapport du Secrétaire général parle de lui-même: c'est loin d'être une situation parfaite et il y a des choses à améliorer. Le secrétaire général l'a signalé de nouveau. Je peux vous relire cet extrait où il marque sa préoccupation par rapport aux Droits de l'Homme, en demandant donc une attention accrue de la part des acteurs nationaux et dans son appel, il note également que l'impunité sape tout effort visant à promouvoir une culture de respect des Droits de l'Homme et prie les autorités ivoiriennes de veiller à ce que les auteurs des crimes quels que soient leur statut ou leur appartenance politique soient traduits en justice et que les détenus soient informés de leur situation en toute transparence.

Tenin Bè Ousmane (Nord Sud quotidien) : Ma question est relative à la Division DDR de l'ONUSCI qui aurait demandé que le recensement des ex combattants soient repris. Qu'en est-il effectivement ? N'est ce pas une

façon, si cela était avéré de faire un audit sur les institutions, les structures qui travaillent en collaboration avec l'ONUCI.

SVDW : Merci - le processus DDR est un processus national, et nous sommes dans un pays souverain. Une fois de plus, je voudrais insister sur le fait que nous sommes ici pour *accompagner* ce processus et pas pour en prendre les rennes. Je vous renvoie donc aux autorités nationales qui gèrent ce dossier afin qu'elles vous expliquent les raisons des mesures qui sont prises. Merci

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Sylvie van den Wildenberg, Porte-parole a.i,
Tel: (225) 06203305, Portable: (225)05990075
Email: vandenwildenberg@un.org

<http://www.onuci.org>